

Antenne Petite Enfance, rue de la Famille - Aménagement de la cour - Participation de la Ville

M. LE MAIRE, Rapporteur : La crèche-halte garderie de l'Antenne Petite Enfance, 12 rue de la Famille a une formule de fonctionnement associative originale dans laquelle la Ville de Besançon apporte sa contribution.

A la suite de contacts, puis par lettre, le Président de l'association a sollicité l'aide de divers partenaires : Conseil Général, Caisse d'Allocations Familiales, Ville, pour l'aménagement, estimé à 696 000 F, de la cour-jardin attenante.

A ce jour, l'Antenne Petite Enfance a obtenu :

- 183 000 F du Conseil Général du Doubs,
- 230 000 F de la Caisse d'Allocations Familiales sous réserve d'un engagement de la Ville en co-financement.

Après avoir envisagé diverses solutions, il a été proposé une participation de la Ville, à hauteur de 232 000 F, en valorisation d'heures, étant précisé :

- que la maîtrise d'œuvre sera confiée aux services techniques municipaux,
- que le service Voirie et le service Espaces Verts exécuteront les travaux en régie,

et que sous certaines conditions, la cour-jardin sera ouverte aux mamans du quartier et à leurs jeunes enfants.

Sur avis favorable de la Commission Environnement, le Conseil Municipal est appelé à approuver ces propositions et à autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir avec l'Association Antenne Petite Enfance.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.